Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_11-DE

CHÂTEAUGIRON
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 9 mars 2026

N° 2026/03/09/11

Nombre de conseillers en exercice : **33** *Nombre de présents* **: 30** *Nombre de votants* : **32**	*Date de convocation :* *24 février 2026*

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :			
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSET	Chantal LOUIS
Claudine DESMET	Françoise GATEL	Christian NIEL	Chrystelle HERNANDEZ
Véronique BESNARD	Bertrand TANGUILLE	Laurence SAVATTE	Hervé DIOT
Bruno VETTIER	Séverine MAYEUX	Arnaud BOMPOIL	Ludovic LONCLE
Stéphanie DOUESSIN	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	Emeline HENON
Arnaud RADDE	Nadine CHALVET	Laurent CHAUSSERAY	

Absents :	
Vincent BOUTEMY	Marie AGEZ donne pouvoir à Claudine DESMET
Gilles SEILLIER donne pouvoir à Tiphany LANGOUMOIS	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Bilan des transactions immobilières 2025

Rapporteur : Pascal GUISSET

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune* ».

Ce bilan fait état :

- D'une rétrocession dans le domaine communal des espaces et équipements communs du lotissement Le Bois de Lassy pour une superficie de 9 809 m²,
- D'une cession d'un bien de 309 m² pour 171 545 € situé rue 8 place des Gâtes,
- D'une acquisition d'un terrain de 534 m² pour 1 602 € situé à Saint-Aubin du Pavail,
- D'une acquisition d'un terrain de 287 m² pour 861 € situé à Saint-Aubin du Pavail,
- D'une acquisition d'un terrain de 288 m² pour 864 € situé à Saint-Aubin du Pavail,

Le tableau joint en annexe de la présente délibération détaille les opérations de l'année 2025 **(Annexe 1.11).**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu le budget primitif 2025 approuvé par délibération n° 2025-03-31-24 en date du 31 mars 2025 et les décisions modificatives relatives,

Vu le compte financier unique du budget principal de Châteaugiron 2025,

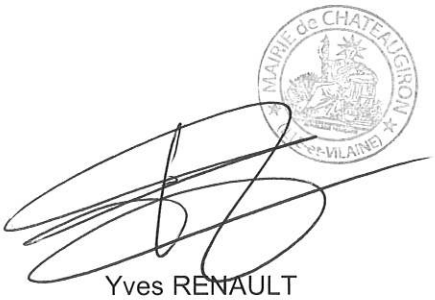
Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 février 2026,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-200064483-20260309-2026_03_09_11-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le bilan des acquisitions et cessions du budget principal de Châteaugiron pour l'année 2025.**

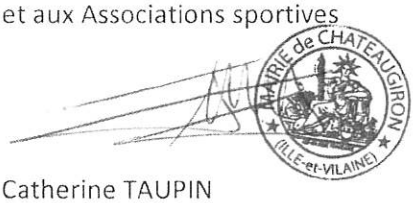
Pour Copie Conforme,
Le Maire,



Yves RENAULT

La secrétaire de séance,

L'Adjointe déléguée au Sport
et aux Associations sportives



Catherine TAUPIN

Catherine TAUPIN